

**RAPPORT N° 05/6-39  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2004  
COMPLETANT LA DELIBERATION N° 05/5-01 DU 24 JUIN 2005**

Conformément à l'Article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit joindre à ses documents budgétaires le bilan certifié conforme du dernier exercice connu de divers organismes.

Lors du Conseil Municipal du 24 juin 2005 approuvant le Compte Administratif 2004, le bilan certifié de certains organismes ne nous était pas parvenu.

Aussi, en application des dispositions législatives en vigueur, je vous communique aujourd'hui les documents fournis par les organismes retardataires, complétant la Délibération n° 05/5-01 du 24 juin 2005.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte.

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT  
LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT**



**Jacques MOREL**

DELIBERATION N° 05/6-39  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 15 septembre 2005

OBJET

ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2004  
COMPLETANT LA DELIBERATION N° 05/5-01 DU 24 JUIN 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-39 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

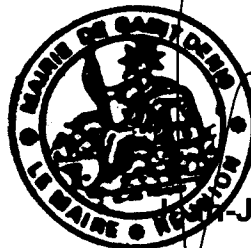
APRES EN AVOIR DELIBERE  
PAS DE VOTE

Prend acte de la communication du bilan certifié produit par des organismes, à annexer au Compte Administratif 2004 et complétant la Délibération n° 05/5-01 du 24 juin 2005.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **22 SEP. 2005**

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT  
LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT



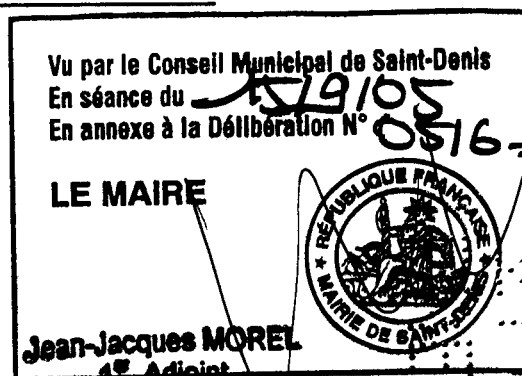
Jacques MOREL

*Département de la Réunion  
Commune de Saint-Denis*

***Conseil Municipal  
du jeudi 15 septembre 2005  
5<sup>ème</sup> séance annuelle***

**I - ASSOCIATIONS**

**II - SEM OU ASSOCIATIONS POUR  
LESQUELLES LA COMMUNE A  
GARANTI UN EMPRUNT**



*Annexes au Compte Administratif 2004*